



# La démarche auprès de votre OPCO

## Vous avez trouvé votre alternant idéal ?

Il est maintenant temps de faire la déclaration auprès de votre OPCO (AFDAS, UNIFORMATION...) Cette procédure, va permettre à votre OPCO de prendre en charge le coût de formation, et avec un enchaînement en cascade auprès de la DIRECCTE, l'aide exceptionnelle de l'État de 5000 euros vous sera versée par l'AFP.

### Votre démarche

- 1 Si cela n'est pas encore fait, il faut vous créer un compte adhérent sur le portail de votre OPCO
- 2 Il vous faut ces 4 documents :
  - Le CERFA dûment rempli et signé
  - Le devis de formation
  - La convention de formation
  - Le programme de formation (incluant le calendrier)
- 3 Remplissez attentivement le formulaire en ligne. Aide ci-dessous

#### Coût total du module en € HT

\*Coût total

9 200,00 €

\*Dont coûts pédagogiques

8 700,00 €

Dont frais de matériel

500,00 €

Dont frais de formateur

0,00 €

Dont frais de salle de formation

0,00 €

Coût total calculé automatiquement suivant les montants saisis en dessous

Montant mentionné sur devis fourni par l'organisme de formation\*

Montant maximal des frais de 1er équipement

\*Montant défini au niveau national, chaque année, en fonction du diplôme préparé et de la convention collective dont vous dépendez.

\*\*Équipement en lien direct avec la formation suivie par l'apprenti(e), choisi et fourni par l'organisme de formation qui demandera ensuite le remboursement à l'OPCO